



SALON DU BIEN VIVRE

EN SAMBRE-AVESNOIS



**SAMEDI 16
NOVEMBRE 2024**



**DIMANCHE 17
NOVEMBRE 2024**

Madame, Monsieur,

Le [Lions club Maubeuge Hainaut](#) organise son premier [Salon du Bien Vivre en Sambre-Avesnois](#) les 16 et 17 novembre 2024 à Maubeuge.

Nous vous proposons d'y participer en tant qu'exposant. Ce salon se déroulera à l'intérieur, dans l'Espace Sculfort ancienne fabrique de 4460m² aménagée pour ce type de manifestation, située sur un des accès principaux de Maubeuge et dotée d'un **grand parking gratuit**.

- ✚ **Pourquoi Maubeuge ?** Maubeuge est une ville de plus de 30000 habitants située au centre d'une agglomération qui rassemble plus de 125000 personnes. De plus nous sommes à 18 kms de l'agglomération de Mons qui compte 260000 habitants.
- ✚ **Pourquoi à la mi-novembre ?** Parce que nous rentrons peu à peu dans l'hiver, que nous commençons à **préparer Noël** et que les idées de sortie sont bienvenues à cette époque.
- ✚ **Pourquoi ce salon du Bien Vivre ?**
 - Pour créer un **évènement** qui permettra à tous de profiter d'une **promenade au pays des Saveurs (produits du terroir, vins, bières, champagne...)** en cette période avant Noël.
 - Pour permettre aux **exposants** de bénéficier du confort d'un **espace couvert clos et confortable** et de proposer leurs produits dans de bonnes conditions.
 - Pour promouvoir **notre territoire, ses richesses, ses artisans, ses petits producteurs, ses artistes, sa culture, son tourisme, ses associations.....etc**
 - Pour permettre à chacun de trouver son bonheur dans nos **divers villages** dédiés au **goût**, à **l'art**, aux **plantations**, au **bien être**, de trouver des **idées de sorties**, de **déco...**
 - Pour permettre aux **familles** de venir se ressourcer à l'abri des intempéries et aux **enfants** de profiter d'un espace dédié et **d'ateliers adaptés**.

Bien sûr, un **bar** et un **espace restauration** seront à disposition durant ces deux jours.

Une **campagne de communication** est prévue dans la presse, sur les réseaux sociaux, sur les radios locales, par flyers, affichage et panneaux de 4m par 3m ...

Le tarif de l'entrée pour les visiteurs est de 3 euros et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Le **tarif des stands** pour les 2 jours débutera à 80 euros pour un module de 3m x 3m.

[Les bénéfices issus de ce salon seront reversés au TELETHON 2024](#)

Vous trouverez ci-joints les imprimés vous permettant de participer à cet évènement. N'hésitez pas à **nous contacter** si vous avez des questions.

L'équipe organisatrice : **José Louguet** 06 80 07 08 42 / **Jean Marc Molle** 06 38 02 03 19 / **Edouard Lixon** 06 82 61 75 80

Chère Madame, Cher Monsieur,

SALON « BIEN VIVRE EN SAMBRE-AVESNOIS »

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024

Au profit du Téléthon

ESPACE SCULFORT - Avenue Jean Jaurès MAUBEUGE

Nouveau à Maubeuge, ce premier salon Bien Vivre en Sambre-Avesnois permettra de découvrir la gastronomie, les loisirs, l'artisanat et beaucoup d'autres activités propres à notre région aux travers de stands, ateliers et conférences.

Les bénéfices issus de cette manifestation organisée par le Lions Club Maubeuge-Hainaut seront reversés au profit du TELETHON.

Organisation de cette manifestation :

- ✚ **Lieu :** ESPACE SCULFORT avenue Jean Jaurès à Maubeuge 59600.
- ✚ **Horaire :** Ouverture au public : le samedi de 9h à 19h et dimanche de 9h à 18h.
- ✚ **Matériel :** Tables standard (**60 cm de large**) fournies sur demande
- ✚ **Installation des stands :** le vendredi précédant le salon, **exclusivement de 09h00 à 21h00** (les bâtiments seront fermés les nuits des vendredi et samedi. les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.) Une surveillance sera assurée par les organisateurs
- ✚ **Restauration :** possible sur place samedi midi et dimanche midi
- ✚ **Démontage :** **Impératif : par respect pour les exposants et les visiteurs pas avant 18h le dimanche soir .**
- ✚ **Assurance :** l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile manifestation. Il n'est en aucun cas tenu responsable des incendies, vols ou casses sur les stands. L'exposant devra souscrire à titre personnel une assurance à cet effet couvrant ses biens et sa marchandise pour l'ensemble des risques incendie, vol, eaux, responsabilité civile et décharge l'organisateur de toutes responsabilités liées à ces points.
- ✚ **Désistement :** A défaut d'une annulation expresse et écrite (E-mail minimum) de votre part, reçue au moins 1 semaine avant le jour de la manifestation, votre règlement sera encaissé par notre association.
- ✚ **Sécurité :** Les règles de sécurité à respecter pour les exposants sont jointes à ce courrier, elles doivent être suivies scrupuleusement. En cas d'infraction majeure, l'exposant pourra être exclu de l'enceinte de la manifestation. *Nous vous rappelons que compte tenu des impératifs de sécurité liés aux nombre d'exposants et de visiteurs, il n'est plus possible de couvrir les tables d'exposition avec des nappes blanches papier. C'est donc à vous de couvrir, si vous le désirez, vos tables avec un matériau de résistance au feu au minimum de classe M3 (couverture de lit, tissus épais...). Le papier est interdit.*
- ❖ Vous trouverez avec cette invitation nos « **règles de sécurité pour les exposants** ».



Afin de vous assurer de votre réservation, merci de nous retourner au plus vite le bulletin d'inscription au verso de cette lettre, ainsi que le « RGPD » dûment remplis, signés et accompagnés de votre règlement. Ce n'est qu'après réception de ces **2 bulletins que votre réservation sera validée.**

Espérant pouvoir vous compter parmi les prochains exposants et dans cette attente, nous vous assurons, Chère Madame, Cher Monsieur, de notre cordiale sympathie.

Le Comité Organisateur

A RETOURNER A : José LOUGUET, 11 rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE
E-mail : joselouguet@aol.com Tel : 06 80 07 08 42



BULLETIN D'INSCRIPTION
SALON BIEN VIVRE EN SAMBRE-AVESNOIS
SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024
ESPACE SCULFORT - Avenue Jean Jaurès - MAUBEUGE

Nom ou entreprise : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____

Produits présentés : _____

A cocher obligatoirement : Professionnel Amateur (*)

(*) Important : Si vous êtes amateur, vous certifiez par votre signature ci-dessous que vous participez au plus à deux manifestations de ce genre par année civile.

Souscrit la réservation d'un stand de 3 m x 3 m au prix de 80 €
(module de 3m par 3m minimum de 3 m x 6 m au prix de 160 €
A partir de 80 euros) Autres surfaces et prix sur demande

Arrivée prévue le : _____ à _____ h _____ .

Règle la somme de _____ € par chèque virement espèces

!! Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en considération.
Les chèques de règlement ne seront encaissés qu'après la manifestation.

Chèque à l'ordre de Lions Club Maubeuge-Hainaut ou virement sur le compte Crédit Agricole ASS LIONS CLUB INTERNATIONAL - IBAN FR76 1670 6050 6550 9636 6300 648 - Code BIC Swift : AGRIFRPP867.

Pièce d'identité : à remplir obligatoirement pour tous et numéro de registre du commerce si professionnel

Nature : (Carte Identité) (Permis Conduire) (Passeport)

Numéro : _____ Date _____ Lieu de délivrance : _____

Registre du Commerce N° : _____ Lieu d'inscription : _____

Assurance : voir au recto

Sécurité : J'ai lu et accepté les « Règles de sécurité pour les exposants » jointes à ce bulletin d'inscription, je m'engage à les suivre scrupuleusement au cours de la manifestation.

Besoin en électricité : puissance maximum souhaitée :

Demandes particulières : Veuillez noter dans le cadre ci-dessous toutes demandes particulières auxquelles nous essayerons de répondre dans la mesure de nos possibilités.

Fait à _____ Pays _____ le _____

Signature : (précédée de la mention " lu et approuvé")

A RETOURNER A : José LOUGUET, 11 rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE
Email : joselouguet@aol.com Tel : 06 80 07 08 42



REFERENCES

- Arrêté du 25 juin 1980
- Arrêté du 18 novembre 1987
- Arrêté du 11 janvier 2000

Approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

1 - Introduction

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5 § 3 de l'arrêté du 11/1/2000 modifié.

La fonction de chargé de sécurité de la manifestation est assurée par la Société Roger LEMAN - Wasquehal 59290 représentée par M. Roger LEMAN ou un de ses collaborateurs. Elle est chargée de veiller au respect des mesures de sécurité décrites dans le présent document.

2 - Obligations des exposants et locataires de stands

Visite de réception du chargé de sécurité

- Les aménagements de stands devront être achevés au moment de la visite de réception du chargé de sécurité. Dans chaque stand, l'exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de ce contrôle et doit pouvoir communiquer tout renseignement concernant les installations et les matériaux.
- Sur proposition du chargé de sécurité, l'organisateur peut interdire l'exploitation des stands non conformes aux dispositions des arrêtés cités en référence.

Dispositions spéciales

- Les "machines en fonctionnement" sont interdites sur les stands. Les moteurs thermiques ou à combustion, les générateurs de fumées, le gaz propane, les gaz dangereux, les sources radioactives, les rayons X et les lasers autres que classe 2 sont interdits sur les stands.

3 - Aménagements des stands

Réaction au feu des matériaux

- Les matériaux d'aménagement sont répartis en 5 catégories :
MO (non combustible) - M1 (non inflammable) - M2 (difficilement inflammable) - M3 (moyennement inflammable) - M4 (facilement inflammable).
- La garantie de classement au feu doit être apportée pour tous autres matériaux traditionnels présentant des classements conventionnels.
- Les exposants et locataires de stands devront fournir sur demande du chargé de sécurité les garanties du classement de réaction au feu des matériaux employés.

Classement de réaction au feu des matériaux utilisés sur les stands

- Cloisonnement et ossature : - M3
- Revêtement de cloison : - M2 (Sont interdits : les agglomérés cellulosiques mous, les papiers peints, les plaques, panneaux ou feuilles de matières plastiques expansées - qui ne seraient pas au moins M2.)
- Rideaux, tentures, voilages : M2 (Interdit sur les portes d'entrée et de sortie)
- Elément de décoration ou d'habillage flottants : M1 (L'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires en lettres blanches sur fond vert est interdit, ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties de secours).
- Décoration florale en matière de synthèse : M2
- Revêtement de table : au minimum M3

4 - Installations de gaz et de chauffage

- Toute installation de ce type est interdite.

5 - Installations électriques

- Des prises de courant 220 V sont disponibles dans les stands sur demande préalable expresse au moment de l'inscription
- Toute autre installation est interdite.

6 - Matériel électrique

- Les douilles voleuses et les prises multiples sont interdites. Les socles à prises multiples sont admis à condition qu'ils soient alimentés par des prises de courant fixes telles que visées au § 5.

7 - Installations temporaires d'appareils de cuisson

- Seuls sont autorisés à l'intérieur des salles d'exposition les appareils de cuisson et de remise en température dont la puissance nominale totale est inférieure à 20Kw par stand.



8 - Liquides inflammables

Tout liquide inflammable est strictement interdit.

9 - Exposition de véhicules automobiles

- Les réservoirs des moteurs des véhicules présentés à l'arrêt doivent être au minimum de leur capacité ou munis de bouchons à clé. Les cosses de batterie d'accumulateur doivent être protégées de façon à être inaccessibles.

10 - Consignes applicables pendant la manifestation

Moyens de secours

- L'accès aux différents moyens de secours doit être constamment dégagé.
- Sur les stands équipés d'un RIA, un passage de 1m au droit de l'appareil doit être laissé libre de tout matériel jusqu'à l'allée de circulation du public. La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est absolument interdite.

Consignes d'exploitation

- L'exposant doit laisser libre en permanence la largeur des colonnes libres, des allées et des sorties de secours. Celui-ci ne devra exposer que dans les limites de son stand. Il est interdit de constituer dans les surfaces d'opposition, dans les stands, les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de cartons.
- Aucun véhicule ne sera toléré dans le hall d'exposition pendant les heures d'ouverture au public. Les exposants devront stationner sur les parkings réservés à leurs usages. Le stationnement des véhicules est interdit (sauf handicapés) devant la façade du bâtiment et sur la voie réservée aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

Interdiction de fumer

- Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments de la salle d'exposition.

Limitation de vitesse

- 25 km/h pour tous les véhicules et engins sur les parkings extérieurs et voies de circulation. 5 km/h à l'intérieur des bâtiments en période de montage et démontage des stands.

Stabilité des stands

- Il est strictement interdit d'accrocher, modifier, démonter le matériel mis en place dans le cadre du salon.

Animaux

- L'introduction d'animaux est interdite dans l'enceinte des bâtiments sauf accord express de l'organisateur.

11 - Consignes de sécurité incendie

Pendant les heures d'ouverture au public de la manifestation, un service de sécurité incendie est présent en permanence dans l'établissement.

N° d'appel d'urgence : SAMU ou SMUR = 15 - POLICE = 17 - INCENDIE = 18 ou 112

Consignes d'évacuation

- L'évacuation des bâtiments se fait sur ordre du service de sécurité.
- Dans ce cas rejoindre dans le calme les sorties de secours les plus proches.
- Le responsable du stand devra s'assurer que son espace soit vide de tout public ou personnel.
- Une fois à l'extérieur, les personnes doivent se regrouper sur les parkings à une distance d'au moins 20 m des façades.

12 - Sureté

- Deux vigiles vérifieront toutes les entrées des personnes à l'intérieur de l'espace Sculfort. (Ouverture des sacs, ouverture des vêtements de type manteau, parka, blouson, etc...)
- Trois bénévoles s'assureront du non stationnement des véhicules autour du bâtiment.

13 - Loi applicable en cas de litige

Ce document est remis aux exposants par l'organisateur. L'exposant s'engage à suivre les règles exposées dans ce document. En cas de litige seul le texte français du règlement de sécurité fait foi. En cas de difficultés et à défaut de conciliation, les tribunaux d'Avesnes sur Helpe seront seuls compétents.

Organisateur.

LIONS Club Maubeuge-Hainaut, représenté par : M. José Louguet.

En cas d'obligation gouvernementale, l'organisateur se réserve le droit de faire appliquer les mesures de protection et de distanciation dans le contexte d'un Covid 19.

**Contexte juridique**

RGPD n° 2016/679 UE en vigueur depuis le 25 mai 2018

Remplace la loi de l'informatique et des libertés du 6 janvier 1978, la directive 95/45 CE du 24 octobre 1995 et le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005

1 – Objectif général

Permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités numériques, renforcer la protection des données à caractère personnel. Toutes les entreprises, associations et collectivités publiques doivent assurer une protection optimale des données à caractère personnel qu'ils traitent et être en mesure de prouver à la CNIL leur conformité au RGPD.

2 – Notre objectif

Nous attachons une grande importance au respect de votre confidentialité et nous vous sommes reconnaissants de nous faire confiance pour protéger vos informations personnelles. Dans le présent Règlement nous vous indiquons les informations que nous collectons à votre sujet, les raisons de cette collecte, ainsi que la manière dont nous protégeons ces informations.

3 – Qui sommes-nous ?

La partie désignée par « nous » ou « notre » dans le présent Règlement est **LIONS CLUB MAUBEUGE HAINAUT** dont le siège se situe à l'adresse suivante : Le Relais de Beaufort – route d'Avesnes sur Helpe – BEAUFORT. Nous faisons partie du **LIONS CLUB INTERNATIONAL**. Vous pouvez contacter notre membre chargé de la protection des données par e-mail à l'adresse : joselouquet@aol.com

4 - Quelles informations collectons-nous ?

Nous collectons les informations que vous nous fournissez en remplissant votre bulletin d'inscription au salon international multi collections :

- votre nom
- vos coordonnées (telles que votre adresse postale, votre adresse e-mail, et vos numéros de téléphone)
- votre n° de carte d'identité ou de permis de conduire ou de passeport ou votre n° de RC
- vos informations de paiement de la réservation (chèque, virement, espèces)
- vos types d'articles exposés

5 – Pourquoi collectons-nous ces informations ?

Nous utilisons les informations que nous collectons à votre sujet aux fins suivantes :

- organiser au mieux votre inscription et votre implantation pour le salon international multi collections
- fournir aux autorités locales (mairie et préfecture) le listing complet des exposants en respect des textes en vigueur
- assurer votre sécurité

6 – Qui a accès à vos informations

Nous limitons l'accès à vos informations aux seules personnes qui ont besoin de les utiliser. Ils ont l'obligation de les protéger et d'en préserver la confidentialité.

Nous sommes dans l'obligation de transférer vos informations aux autorités locales (mairie et préfecture)

7 – Combien de temps conservons nous vos informations personnelles ?

Nous conservons vos informations personnelles le temps que vous faites partie de nos exposants en remplissant un bulletin d'inscription (reconduction d'année en année)

8 – Quels sont vos droits en matière d'accès à vos informations personnelles et de contrôle de leur utilisation ?

Vous avez le droit :

- d'accéder à vos informations personnelles
- de demander un exemplaire des informations personnelles traitées par nos soins
- d'exiger la correction de vos informations personnelles
- d'exiger la suppression de vos informations personnelles (ou leur modification de telle manière que vous ne soyez plus identifiable) ou de limiter les façons dont nous pouvons utiliser vos informations personnelles (mais dans les deux cas uniquement dans des circonstances spécifiques prévues par la loi)
- de déposer une plainte auprès de l'autorité chargée de la protection des données en France ou votre pays.

9 – Comment exercer ces droits ?

Pour exercer l'un des droits listés ci-dessus, vous pouvez contacter notre représentant. Pour ce faire, envoyez un e-mail à joselouquet@aol.com

10 - Comment protégeons-nous vos informations personnelles ?

Nous disposons de protections physiques et électroniques, et de procédures conçues pour nous aider à préserver la confidentialité de vos informations personnelles.

11 – Modifications apportées au présent Règlement

Nous sommes susceptibles de modifier le présent Règlement lorsqu'il y a lieu. Nous nous réservons le droit de modifier ce règlement à tout moment et nous vous prions de le consulter chaque année au moment de votre inscription.

Je soussigné Madame/Monsieur, exposant au salon « Bien Vivre en Sambre-Avesnois » des 16 et 17 novembre 2024, certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus.

Date :

Signature :